



SÉANCE extraordinaire du conseil d'établissement de l'école Alpha
tenue le 7 avril 2026 à 18 h 30 par Teams

			Fonction	Présence	Absence
Membres :	Catherine	Charbonneau	Parent	X	
	Émilie	Lauzon La Rue	Représ. Comité parents	X	
	Jean-François	Gagnière	Parent – Présidente	X	
	Adjoua Marie-Christelle	Konan	Parent	X	
	Amélie	Caron	Parent	X	
Membres substitués :	Marie-Christine	Allaire	Parent – Vice-présidente	X	
	Élise	Gervais	Membre de la communauté	X	
	Valérie	Impala	Parent Substitut	X	
Non-Membres :	Chantale	Lauzon	Parent Substitut	X	
	Maryse	Décary	Directrice adjointe	X	
	Jonathan	Laflamme	Directrice adjointe	X	
			Directeur		X

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Émilie Lauzon-La Rue ouvre la séance à 18 h 41 et souhaite la bienvenue à tous les membres.

Madame Émilie Lauzon-La Rue présente Madame Corinne Payne qui est la directrice générale de la Fédération des comités de parents du Québec.

Madame Émilie Lauzon-La Rue présente Madame Josiane Landry, directrice au service du secrétariat général et des communications.

Monsieur Jean-François Gagnière a rejoint la réunion à 18h55.

Les enseignants et professionnels ont démissionné du conseil d'établissement et ne sont pas présents ce soir.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Émilie Lauzon-La Rue fait la lecture de l'ordre du jour, lequel ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Madame Catherine Charbonneau et appuyé par Madame Adjoua Marie-Christelle Konan, D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution n° CE 25-26 / 023

3. Règles de fonctionnement et frais du service de garde 2026-2027

Madame Chantale Lauzon, directrice adjointe, présente les règles de fonctionnement du service de garde 2026-2027.

MAINTIEN DU DÉLAI D'AVIS DE RETRAIT D'UN ENFANT

CONSIDÉRANT QUE les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année 2026-2027 sont en cours de révision ;



Il est proposé par Madame Émilie Lauzon-La Rue et appuyé à l'unanimité par le conseil d'établissement.

ET RÉSOLU :

DE MAINTENIR le statu quo concernant le délai de prescription pour aviser un parent lors du retrait d'un enfant du service de garde ;

D'ÉTABLIR que ce délai demeure de trois (3) jours, conformément aux modalités déjà inscrites dans les règles de fonctionnement de l'année 2025-2026.

Madame Amélie Caron demande d'obtenir des précisions sur la formation complète des intervenants (éducatrices et surveillants), et non limitée à l'approche pédagogique des écrans.

Madame Catherine Charbonneau demande si les soumissions pouvaient être disponible séance tenante.

Madame Catherine Charbonneau aimerait avoir des précisions quant aux activités intérieures lors des jours de pluie pour venir encadrer le temps d'écran.

Il est suggéré par Madame Amélie Caron d'informer par courriel ou par un autre moyen de communication tous les parents à propos des activités parascolaires gratuites ou payantes (à partir de la 3e année) pour tous les élèves.

Il est proposé par Madame Amélie Caron et appuyé par Madame Valérie Impala,

D'ADOPTER les règles de fonctionnement du service de garde 2026-2027.

Résolution no CE 25-26 / 024

4. Présentation des grille-matières 2026-2027

Madame Maryse Décary présente les grille-matières, celles-ci ayant été rendues disponibles au préalable.

Madame Amélie Caron aimerait connaître la différence entre la littérature musicale et la théorie musicale au sein du programme de formation musicale intensive.

Il est **RÉSOLU** d'adopter les grilles-matières 2026-2027. Cette résolution est adoptée à l'unanimité par le conseil d'établissement.

Résolution n° CE 25-26 / 025

5. Demande de dérogation pour le P.A.I. 2026-2027

Madame Maryse Décary présente la demande de dérogation pour la classe du programme d'anglais intensif en 6e année.

Il est **RÉSOLU** d'adopter la demande de dérogation pour le P.A.I. 2026-2027. Cette résolution est adoptée à l'unanimité par le conseil d'établissement.

Résolution no CE 25-26 / 026

6. TABLEAU DE PLANIFICATION DES CONTENUS OBLIGATOIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PERSONNELLES ET SOCIALES

Madame Chantale Lauzon présente le tableau, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Madame Émilie Lauzon-La Rue de procéder au vote immédiatement.



Il est **RÉSOLU** d'adopter le tableau de planification des contenus obligatoires pour le développement des compétences personnelles et sociales 2026-2027. Cette résolution est adoptée à l'unanimité par le conseil d'établissement.

Résolution n° CE 25-26 / 027

7. DEMANDE POUR RECONDUIRE PAPETERIE ET CIE

Madame Maryse Décary présente la demande de contrat de la compagnie Papeterie et CIE pour les 2 prochaines années.

Madame Émilie Lauzon-La Rue demande s'il est possible d'avoir une entente d'une année seulement.

Madame Marie-Christine Allaire et Madame Amélie Caron demandent s'il est possible de comparer différentes papeteries de la région afin de vérifier laquelle répondrait le mieux aux besoins de l'école Alpha.

Proposé par Madame Émilie Lauzon-La Rue et adopté par Madame Amélie Caron pour 1 an.

ET **RÉSOLU D'ADOPTER** le contrat avec Papeterie et CIE pour 1 année.

Résolution n° CE 25-26 / 028

8. DEMANDES AUX FONDS SPÉCIAUX

• Fête des finissants : Madame Maryse Décary présente les détails des dépenses et des activités et elle évalue les frais à 6500\$.

Monsieur Jean-François Gagnière demande s'il est possible d'inscrire des commanditaires dans l'album des finissants.

Madame Catherine Charbonneau demande des précisions sur le maintien du partenariat avec Maxi.

Madame Marie-Christine Allaire suggère d'entamer une réflexion pour permettre au comité de la fête des finissants d'intégrer les parents bénévoles plus tôt dans le processus.

Madame Valérie Impala s'informe de la possibilité pour les parents de suggérer des entreprises pour des commandites et demande quelle est la procédure à suivre à cet effet.

• Fête de fin d'année : Madame Chantale Lauzon présente les détails des dépenses et des activités, elle évalue les frais à 7300\$

Madame Émilie Lauzon-La Rue suggère d'entamer une réflexion pour permettre au comité de la fête de fin d'année d'intégrer les parents bénévoles plus tôt dans le processus.

Monsieur Jean-François Gagnière propose d'évaluer la possibilité d'établir, lors des prochaines séances du conseil d'établissement, un pourcentage budgétaire fixe. Il suggère également d'analyser les entrées d'argent potentielles et les moyens à privilégier pour atteindre cet objectif financier.

Madame Amélie Caron demande d'avoir un budget prévisionnel en début d'année pour certaines fêtes récurrentes durant l'année.

Proposé par Madame Émilie Lauzon-La Rue et adopté par Madame Catherine Charbonneau,

D'ADOPTER les 2 demandes aux fonds spéciaux.

Résolution no CE 25-26 / 029

9. LEVÉE DE LA SÉANCE



Madame Émilie Lauzon-La Rue, conclut que l'ordre du jour a été écoulé et elle propose, DE LEVER la séance à 20h57.

Madame. Émilie Lauzon-La Rue, présidente



Monsieur Jonathan Laflamme, directeur